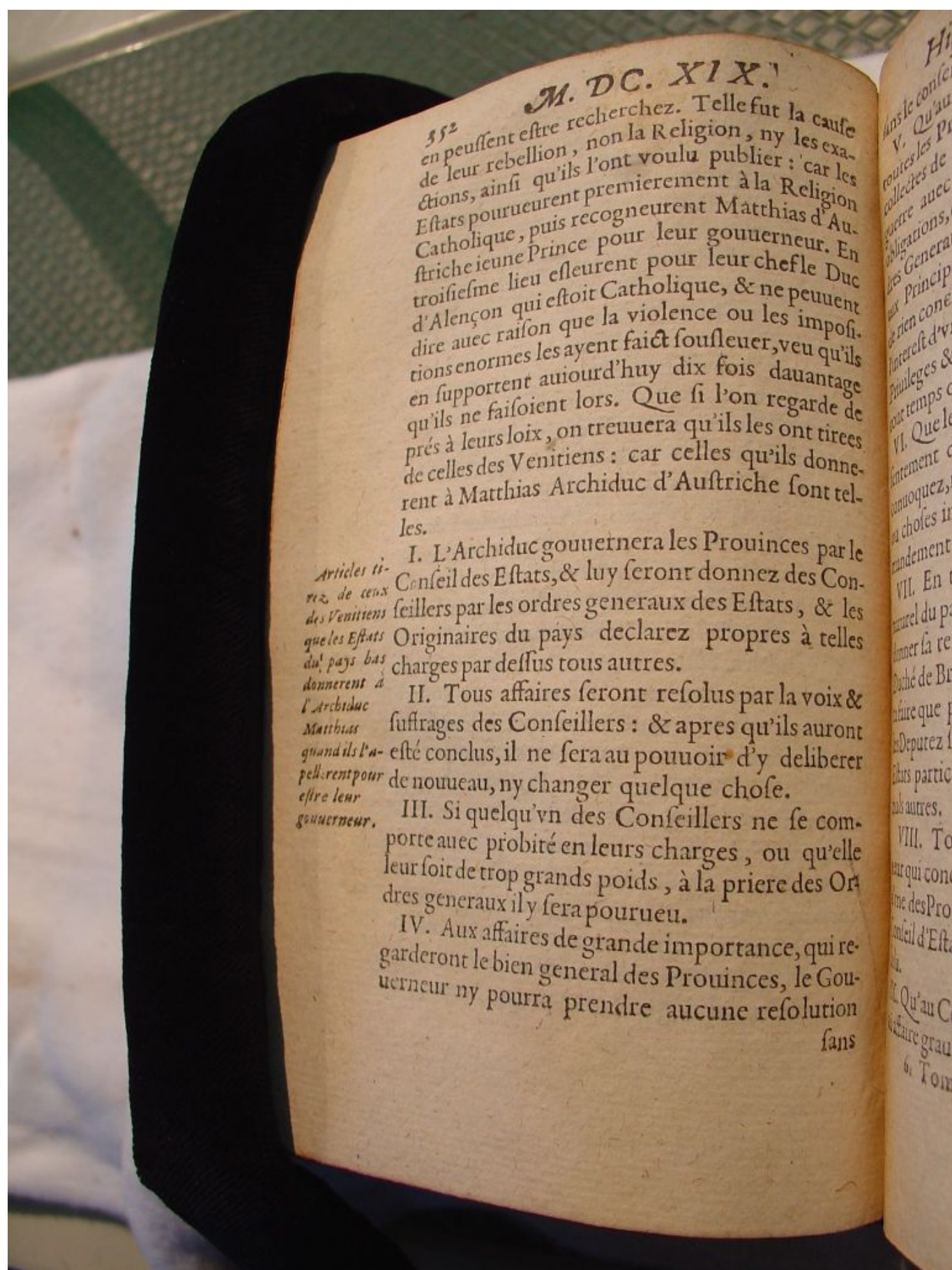
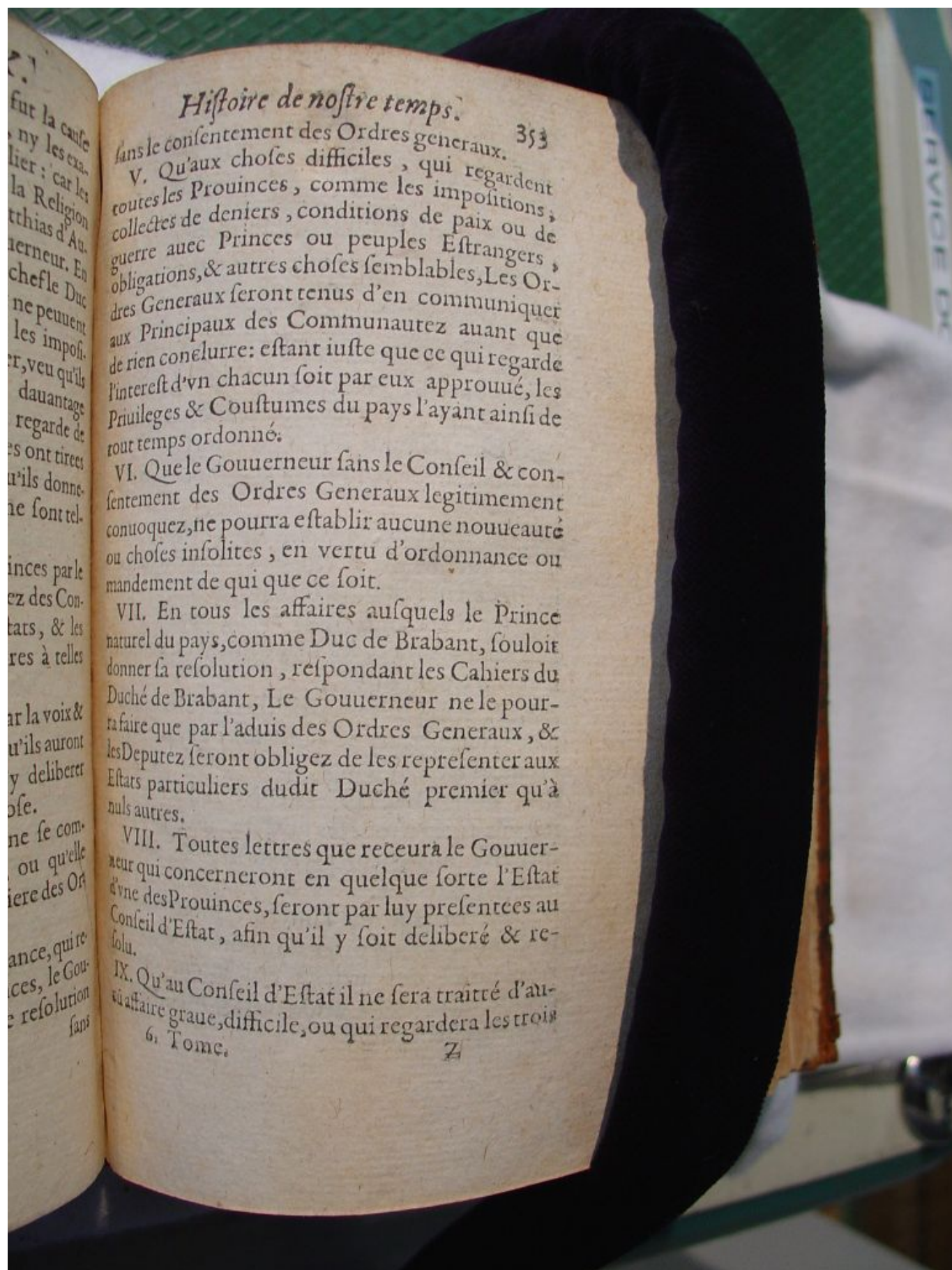


1619_352.jpg



1619_353.jpg



Histoire de nostre temps.

353

ans le consentement des Ordres generaux.
 V. Qu'aux choses difficiles, qui regardent toutes les Prouinces, comme les impositions, collectes de deniers, conditions de paix ou de guerre avec Princes ou peuples Estrangers, obligations, & autres choses semblables, Les Ordres Generaux seront tenus d'en communiquer aux Principaux des Communautéz auant que de rien conclurre: estant iuste que ce qui regarde l'interest d'un chacun soit par eux approuué, les Priuileges & Coustumes du pays l'ayant ainsi de tout temps ordonné.

VI. Que le Gouverneur sans le Conseil & consentement des Ordres Generaux legitiment conuoquez, ne pourra establir aucune nouveauté ou choses insolites, en vertu d'ordonnance ou mandement de qui que ce soit.

VII. En tous les affaires auxquels le Prince naturel du pays, comme Duc de Brabant, souloit donner sa resolution, respondant les Cahiers du Duché de Brabant, Le Gouverneur ne le pourra faire que par l'aduis des Ordres Generaux, & les Deputez seront obligez de les représenter aux Estats particuliers dudit Duché premier qu'à nuls autres.

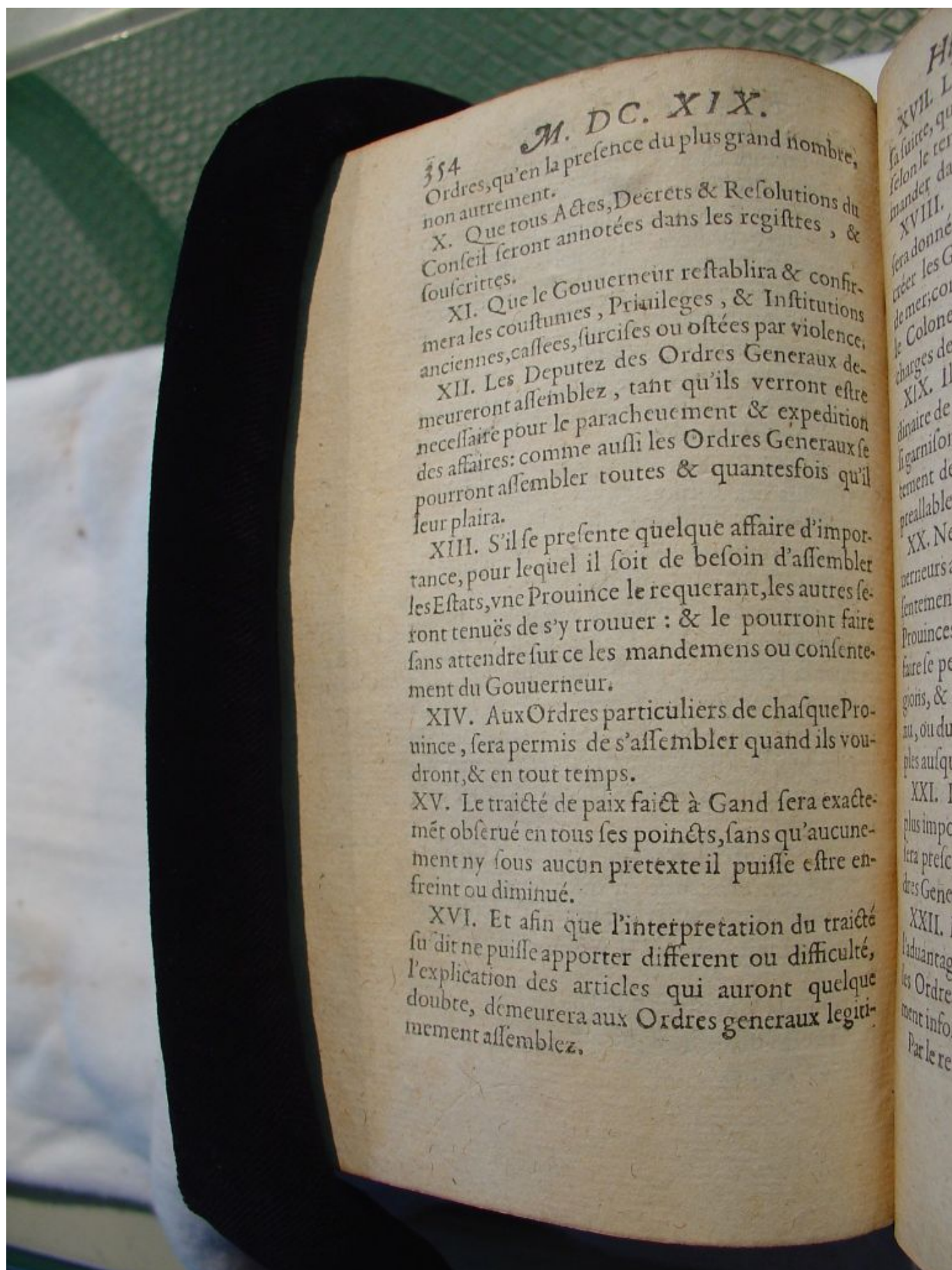
VIII. Toutes lettres que receura le Gouverneur qui concerneront en quelque sorte l'Estat d'une des Prouinces, seront par luy presentées au Conseil d'Estat, afin qu'il y soit deliberé & résolu.

IX. Qu'au Conseil d'Estat il ne sera traité d'aucune affaire graue, difficile, ou qui regardera les trois

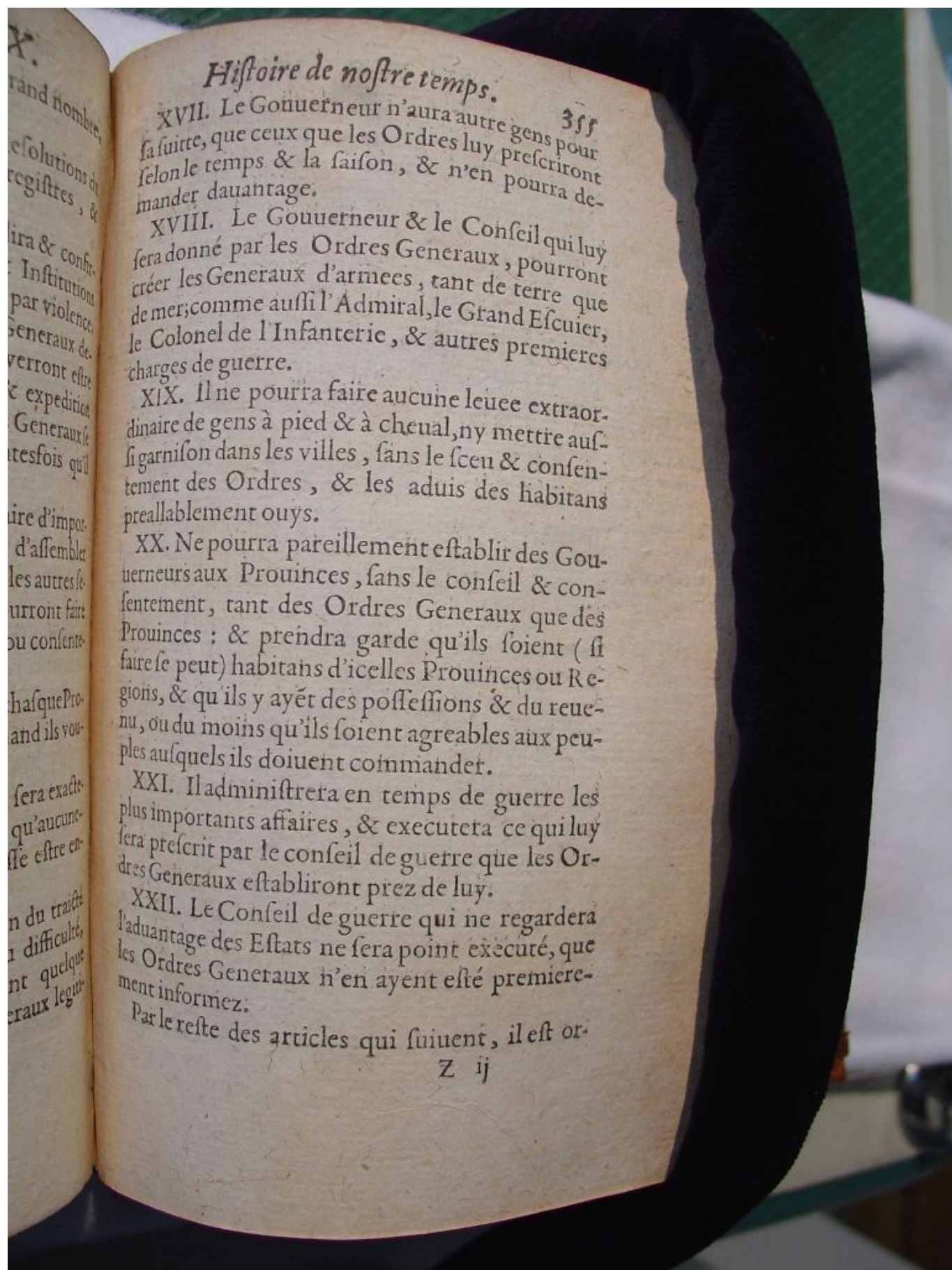
6. Tome.

Z

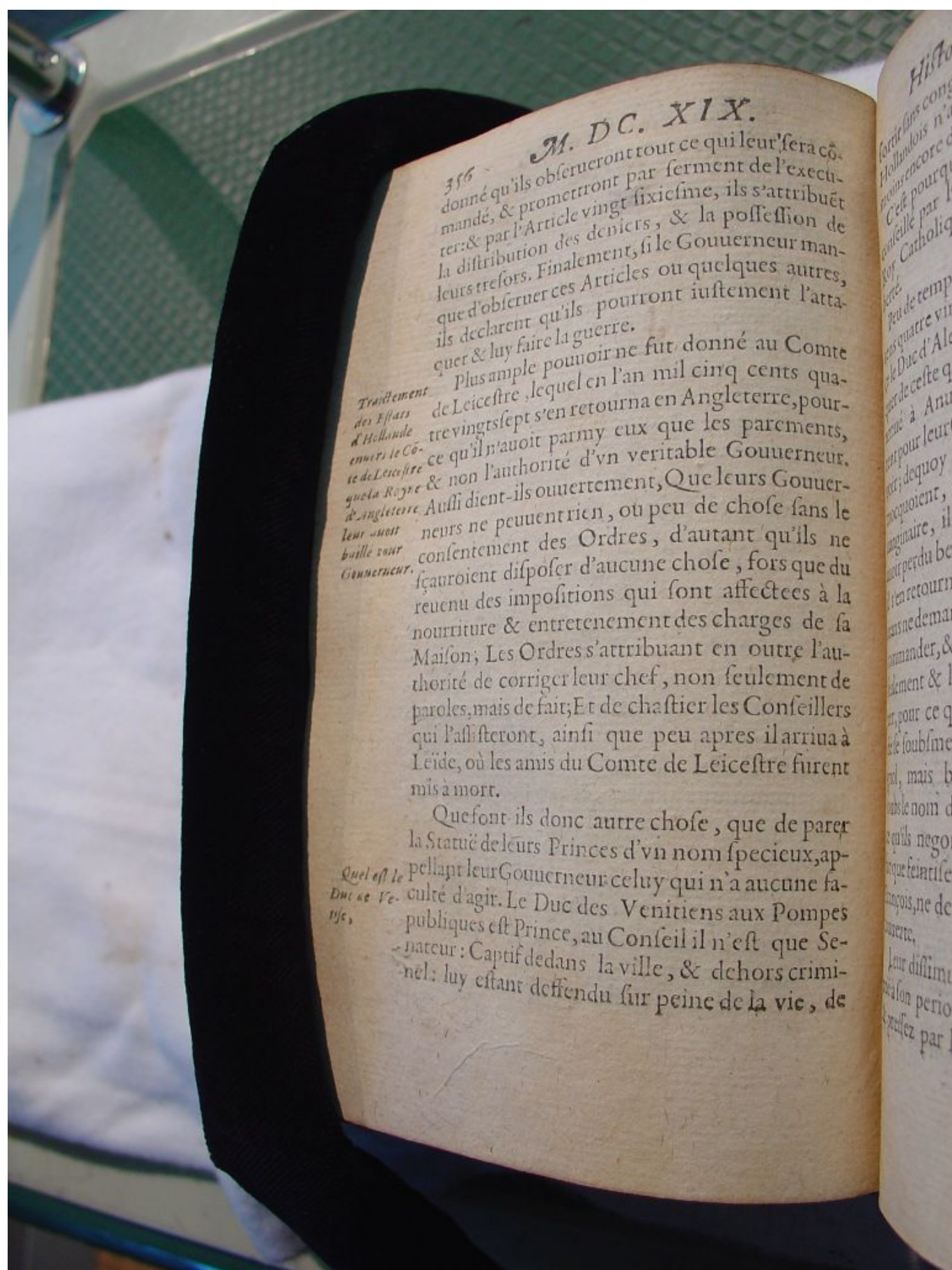
1619_354.jpg



1619_355.jpg



1619_356.jpg



1619_357.jpg

Histoire de nostre temps.

357

sortir sans congé. Le Prince ou Gouverneur des
Hollandois n'a rien de plus en apparence, &
moins encore dans les faufares publiques.

C'est pourquoy Matthias ieune Prince fut
conseillé par l'Empereur son frere, & par le
Roy Catholique de se retirer & mettre en li-
berté.

*Tel est lo
Prince ou
Gouverneur
de Hollande.*

Peu de temps apres, sçauoir en l'an mil cinq
cens quatre vingts deux, ils appellerent de Fran-
ce le Duc d'Alençon, frere du Roy, pour le ma-
quer de ceste qualité de leur Prince: lequel estant
arriué à Anuers avec magnificence l'elley-
rent pour leur Gouverneur, mais sans aucun pou-
voir; dequoy se sentant offensé, & qu'ils se
mocquoient, ne luy donnant qu'une qualité
imaginaire, il s'en voulut ressentir: Et apres y
auoir perdu beaucoup de Noblesse & de Soldats,

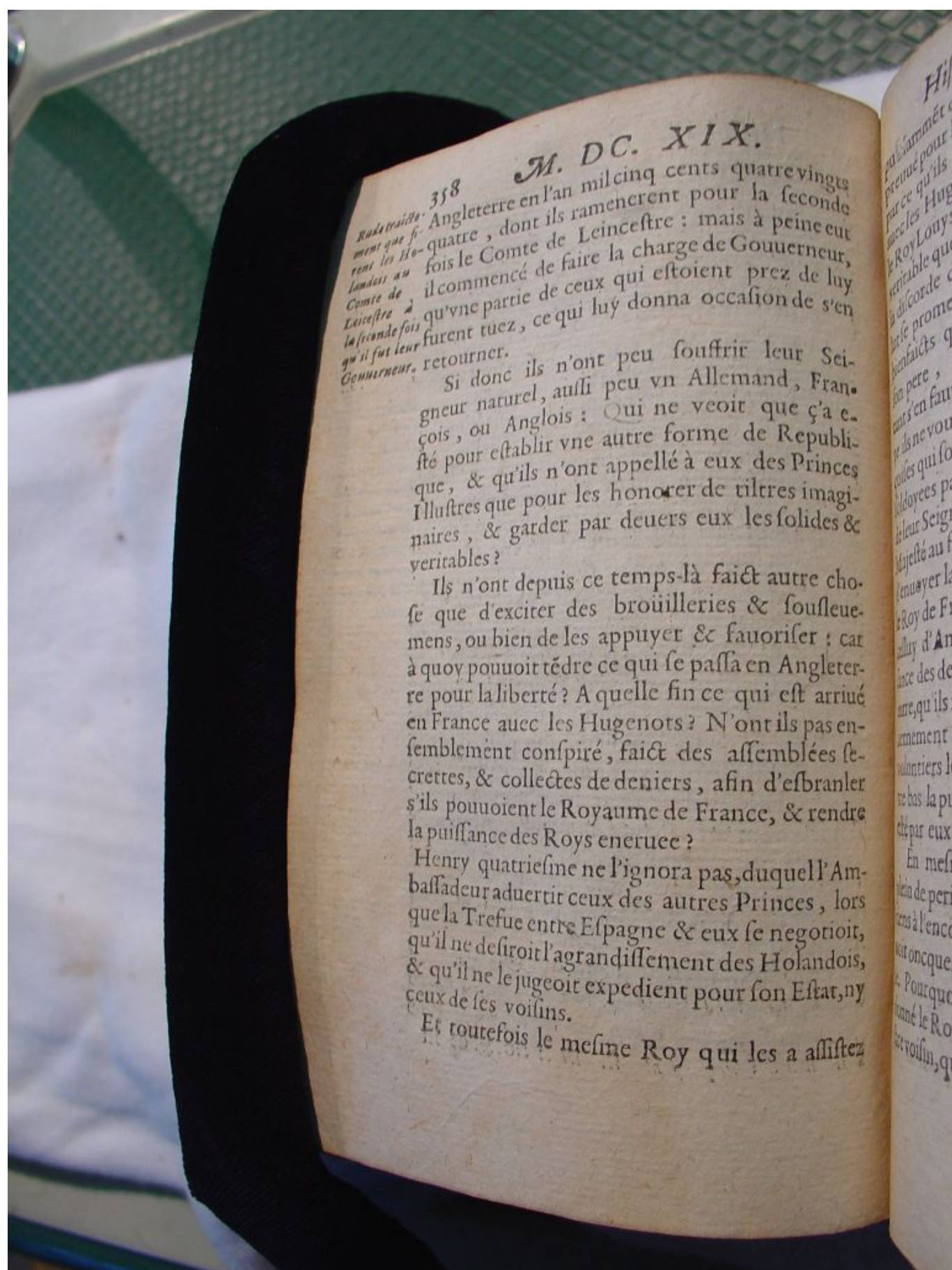
*Les Estats des
des pays bas
appellant le
Duc d'Alen-
çon fils de
France pour
leur comman-
der, ne
luy donne-
es
qu'une qua-
lité imagi-
naire.*

il s'en retourna en France; publiant que les Fla-
mans ne demandoient pas vn Prince pour leur
commander, & qu'ils n'en vouloient que l'vmbre
seulement & la figure: Dont il ne se faut eston-
ner, pour ce qu'ils n'auoient non plus d'enuie
de se soubmettre à vn François qu'à vn Espa-
gnol, mais bien de regir leurs mouuements
sous le nom d'un Prince de France. Ainsi tout
ce qu'ils negotierent avec le Duc d'Alençon ne
fut que feintise, & la haine qu'ils portoient aux
François, ne demeura longuement sans estre de-
couuerte.

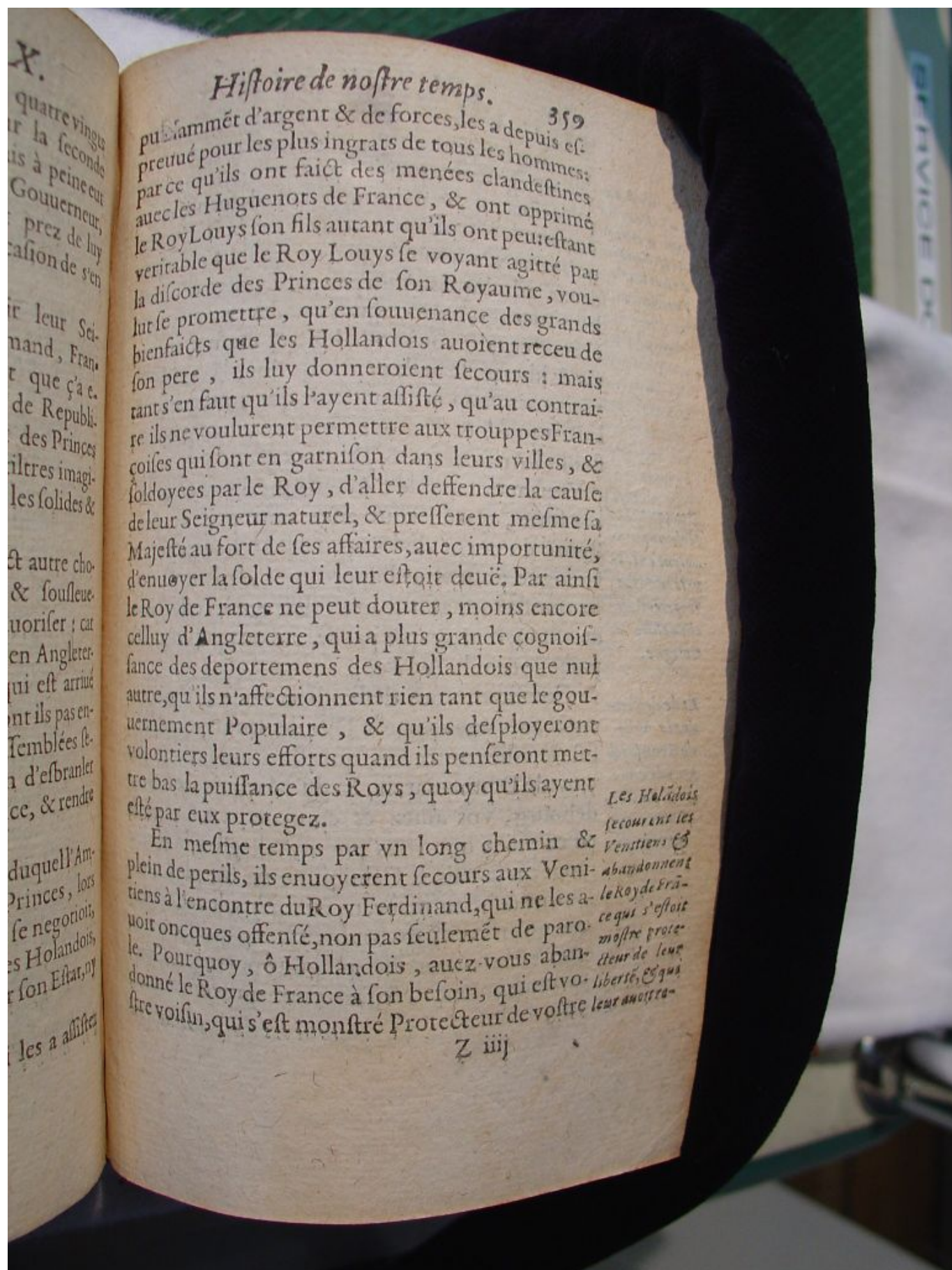
Leur dissimulation n'estoit encore alo's ve-
nue à son periode: car estant hays, tourmentez,
& pressiez par les François, ils recoururent en

Z iij

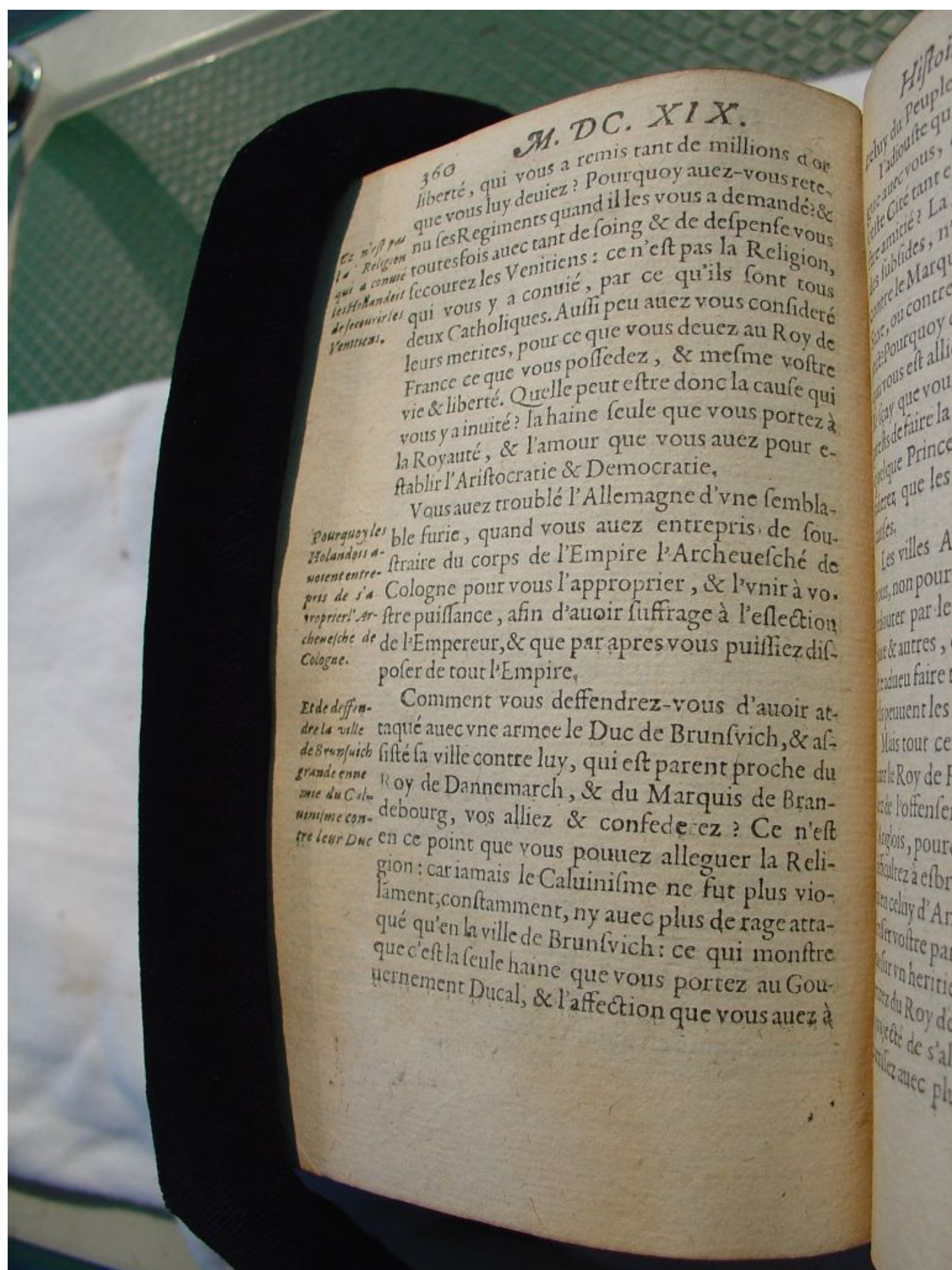
1619_358.jpg



1619_359.jpg



1619_360.jpg



1619_361.jpg

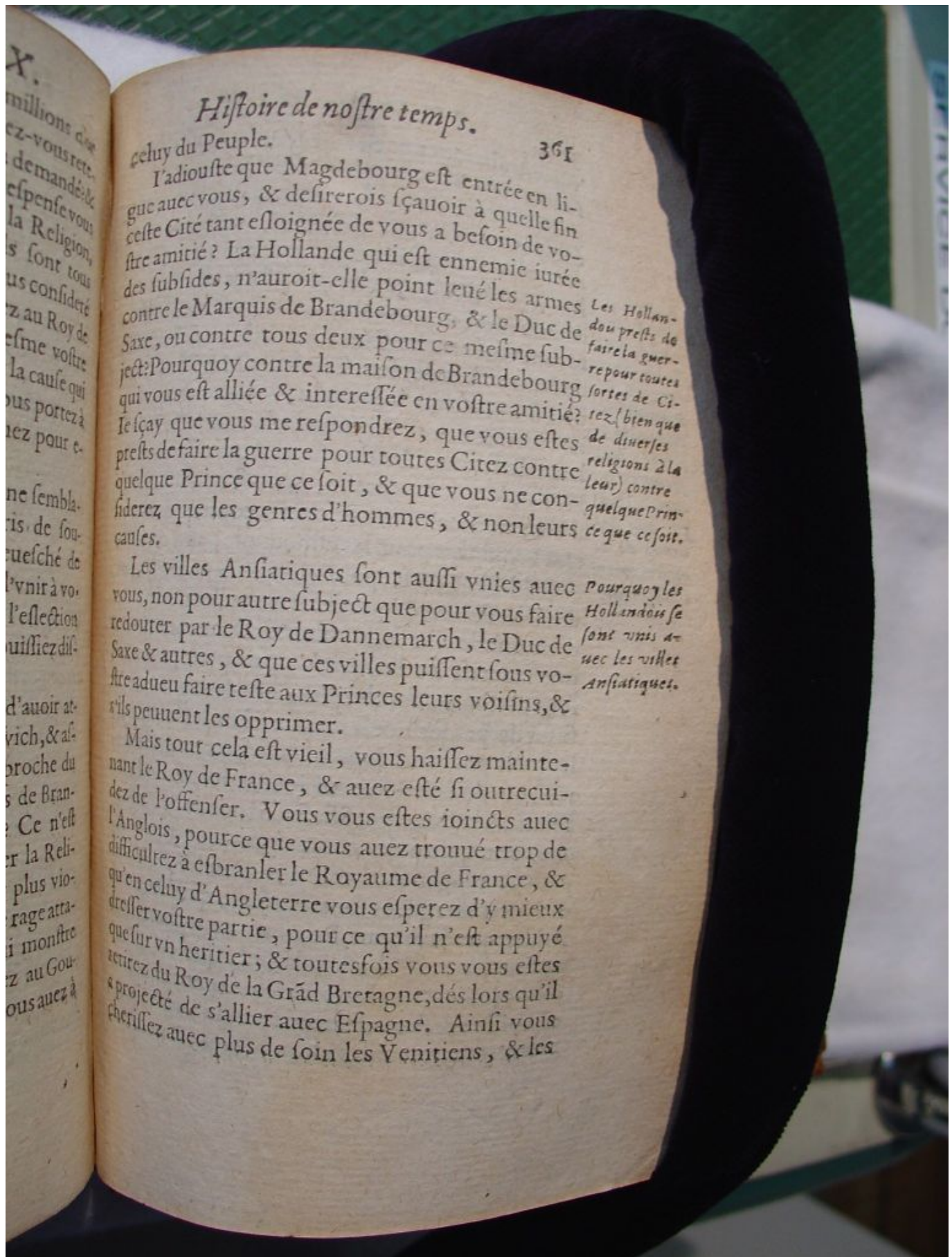


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan